Canevas de rédaction de convention pour la création d'un rassemblement

Les champs à personnaliser sont en italiques et entre parenthèse.

Convention de partenariat pour la création d'un rassemblement d'équipes

Entre

L'association n° 1 *(nom)*……..
Représentée par *(nom, prénom)*……
En sa qualité de *(fonction)*……

Cette association est désignée comme étant l'association bénéficiaire / support du rassemblement.

Et

L'association n° 2 *(nom)*……..
Représentée par *(nom, prénom)*……
En sa qualité de *(fonction)*……

Et

L'association n° 3 *(nom)*……..
Représentée par *(nom, prénom)*……
En sa qualité de *(fonction)*……

Et

L'association n° 4 *(nom)*……
……..
Représentée par *(nom, prénom)*……
…….
En sa qualité de *(fonction)*……
……

Et

L'association n° 5 *(nom)*……
……..
Représentée par *(nom, prénom)*……
…….
En sa qualité de *(fonction)*……
……

Préambule

Les associations listées ci-dessus sont toutes intégrées dans le rassemblement dénommé …… ……,
et s'engagent à en promouvoir l'image.

Elles décident :

- D'associer leurs compétences et leurs moyens pour développer la pratique du rugby et la rendre accessible à tous les milieux sociaux ;
- D'unir leurs structures respectives dans les limites prévues par la présente Convention.

Entre eux, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Principes

Les associations constitutives du rassemblement reconnaissent mutuellement leur spécificité telle qu'elle est définie dans leurs statuts.

Elles restent soumises, chacune pour ce qui la concerne, au strict respect des règlements généraux adoptés par la Fédération française de rugby (FFR), auxquels la présente convention ne peut en aucune manière déroger.

Article 2 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir la nature du soutien que s'apportent mutuellement toutes les associations constitutives du rassemblement et de préciser les engagements souscrits par chacune des parties.

Article 3 – Date d'entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de …….. renouvelable et déclarée chaque année auprès de la (ou des) Ligue(s) ci-après nommée(s) :

…… ……

Elle prend effet au jour de la signature par toutes les parties.

Article 4 – Niveau(x) de compétition(s) et équipe(s) concernée(s)

…… ……..

Les signataires s'engagent à effectuer en toute transparence les désignations des joueurs appelés à participer aux préparations, sélections et compétitions pour lesquels la ou les équipes du rassemblement sera ou seront engagée(s).

Article 5 – Moyens Techniques

Ils comprennent les moyens techniques liés à la réalisation et à la mise en place des conditions du rassemblement qui font l'objet de l'annexe n° 1.

Le projet sportif et pédagogique, rédigé en concertation par l'ensemble des parties, figure en annexe n° 2.

Article 6 – Moyens financiers

Le budget du rassemblement est élaboré comme suit :

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

La participation financière de chaque association constituant le rassemblement est arrêtée comme suit :

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

L'association bénéficiaire /support prend en charge, pour le compte du rassemblement, la gestion du budget. Elle s'engage, dans le cadre de l'exécution de ce budget, à régler, notamment :

- Les frais liés aux engagements en compétition ;
- Les frais de déplacement de la ou des équipes en rassemblement y compris les équipements sportifs et vestimentaires, en particulier les maillots spécifiques du rassemblement ;
- Les frais liés au jeu ;
- Les sanctions financières à l'exception de celles résultant des suspensions infligées aux joueurs et/ou à l'encadrement des équipes, lesquelles doivent être acquittées par l'association auprès de laquelle le licencié concerné est rattaché.

Par ailleurs, les associations signataires s'engagent à :

- concourir à ce que l'association bénéficiaire / support bénéficie des installations, structures, transports, hébergements et compétences dont elle a besoin pour assurer le fonctionnement du rassemblement ;
- mettre en valeur l'origine des joueurs, en particulier dans les relations avec les médias.

Article 7 – Approbation de la Convention

Chaque association est laissée libre de faire adopter et approuver cette Convention par ses instances dirigeantes, et ce par le moyen qui lui plaira au regard de ses propres règles de fonctionnement interne.

Article 8 - Protection des associations

Chaque signataire s'engage à ne contacter aucun joueur des autres associations membre du rassemblement évoluant dans les catégories des moins de 15 ans et au-dessous.

Si l'une des associations était l'objet d'une demande de mutation en sa faveur par les parents ou responsables légaux d'un joueur de moins de 15 ans, une réunion tripartite serait organisée entre :

- les parents ou responsables légaux du joueur ;
- le Président de l'association susceptible d'être quittée ou son délégataire ;
- le Président de l'association susceptible d'être rejointe ou son délégataire.

Article 9 – Subventions – Aides financières au rassemblement

L'association bénéficiaire / support pourra engager des demandes de subvention et aides financières auprès de toute structure institutionnelle ou privée. L'association support en informera les autres associations et pourra solliciter leur aide dans ses démarches dont elle les informera, également, du résultat.

Article 10 – Commission de suivi

Une commission de suivi de la ou des équipes en rassemblement sera mise en place, au sein de laquelle chaque signataire sera représenté.

Elle se réunira au moins au moins une fois par mois..

Article 11 – Intuitu personae

La présente convention revêt un caractère personnel. Par conséquent, aucun signataire ne pourra en pas transférer les effets à aucune autre association sans l'accord préalable et écrit de ses cosignataires.

Article 12 – Confidentialité

Les associations s'engagent à ne pas divulguer la teneur des accords conclus entre eux, sauf réquisition d'ordre règlementaire émanant de la F.F.R., ou encore réquisition légale, judiciaire ou fiscal.

Article 13 – Clause attributive de compétence

La présente convention est soumise à la Loi française et les différents à naitre relèveront de la compétence du Tribunal de Grande Instance du siège de l'association bénéficiaire / support.

Article 14 – Modalité de modification de cette convention

Toute modification à la présente convention sera réalisée par la rédaction d'un avenant qui devra être signé par l'ensemble des parties.

La présente Convention est établie en *(nombre de clubs + nombre de Ligues concernées)* …… exemplaires originaux.

Fait à ……, le ……

Pour …… Nom et prénom : …… Fonction : ……	Signature :
Pour …… Nom et prénom : …… Fonction : ……	Signature :
Pour …… Nom et prénom : …… Fonction : ……	Signature :
Pour …… Nom et prénom : …… Fonction : ……	Signature :
Pour …… Nom et prénom : …… Fonction : ……	Signature :

ANNEXE 1

ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET SPORTIVE

Article 1 - Association bénéficiaire/support

L'association bénéficiaire/support du rassemblement est l'interlocuteur unique de la F.F.R. et de ses organes déconcentrés pour les activités du rassemblement dans les domaines administratif, sportif, disciplinaire et financier.

Article 2 - Entraînements du rassemblement

Les entraînements du rassemblement se dérouleront dans les conditions suivantes :

Equipe n°1, évoluant dans le championnat suivant : ……

Jour(s) et horaire(s) :
……

Encadrement technique :

Nom / Prénom	
Association	
Fonction	
Diplôme	

Nom / Prénom	
Association	
Fonction	
Diplôme	

Equipe n°2, évoluant dans le championnat suivant : ……

Jour(s) et horaire(s) :
……

Encadrement technique :

Nom / Prénom	
Association	
Fonction	
Diplôme	

Nom / Prénom	
Association	
Fonction	
Diplôme	

Article 3 - Lieu des rencontres organisées par le rassemblement à domicile

Les rencontres des équipes du rassemblement se dérouleront dans les conditions suivantes :

Equipe n°1, évoluant dans le championnat suivant : ……

Stade(s) :
……

Encadrement technique :

Nom / Prénom	
Association	
Fonction	
Diplôme	

Nom / Prénom	
Association	
Fonction	
Diplôme	

Encadrement administratif :

……
……..

……
……..

……
……..

Equipe n°2, évoluant dans le championnat suivant : ……

Stade(s) :
……

Encadrement technique :

Nom / Prénom	
Association	
Fonction	
Diplôme	

Nom / Prénom	
Association	
Fonction	
Diplôme	

Encadrement administratif :

……
……..

……
……..

ANNEXE 2

GUIDE DE REDACTION D'UN PROJET PEGAGOQUE ET SPORTIF

1- Le projet sportif pour un rassemblement :

- ✓ Constitue un tout cohérent ;
- ✓ Représente une démarche active ;
- ✓ C'est la mise en œuvre des objectifs à atteindre en fonction du niveau de jeu de l'équipe qui permet de déterminer les obligations de l'association.

2- Le projet sportif pour un rassemblement doit :

- ✓ Choisir des objectifs concrets et réalistes ;
- ✓ Permettre un travail d'équipe avec le directeur sportif qui met en place un ensemble de facteurs qu'il doit gérer pour répondre à la politique sportive de l'association à plus ou moins long terme.

3- Le projet sportif pour un rassemblement traduit :

- ✓ Une intention, un but ;
- ✓ Une faculté d'adaptation, une volonté d'opérer un choix et de s'organiser selon une stratégie.

4- Le projet sportif pour un rassemblement nécessite :

- ✓ Un état des lieux :
  - o Au niveau des associations en général et au niveau de chaque catégorie en particulier ;
  - o En fonction :
    - ▪ Des joueurs disponibles ;
    - ▪ De l'encadrement : entraîneurs et éducateurs ;
    - ▪ Des dirigeants ;
    - ▪ Des moyens financiers ;
    - ▪ De la programmation : des horaires et des terrains ;
    - ▪ Des problèmes répertoriés et de l'évaluation des solutions proposées.

5- Le projet sportif pour un rassemblement est :

- ✓ Une construction réfléchie ;
- ✓ Un outil pédagogique d'apprentissage ;
- ✓ Un engagement de toutes les personnes responsables des différents secteurs du projet pour répondre à tout problème ;
- ✓ Une osmose entre :
  - o Les acteurs les uns par rapport aux autres ;
  - o Les acteurs, les moyens financiers et humains de l'association.

6- Le projet sportif :

- ✓ Il réunit tout ce qui concerne l'activité sportive en elle-même en fonction des moyens de l'association :
  - Le projet de jeu ;
  - Le projet de formation ;
  - Les projets d'équipe ;
  - Les règlements de jeu relatif à chaque catégorie ;
  - Le recrutement ;
  - Les entraîneurs et les éducateurs ;
  - Les soins médicaux, récupération, diététique.

7- Le projet de jeu et d'équipe :

- ✓ Il est mis en place par la Commission technique du rassemblement ;
- ✓ Il sert de repère pour toutes les catégories du Rassemblement ;
- ✓ Il correspond aux développements tactiques et techniques :
  - Du jeu de mouvement ;
  - Des phases de fixation ;
  - Des lancements de jeu.
- ✓ Il est composé :
  - Du projet de jeu ;
  - Des phases statiques.

Chaque entraîneur adapte le projet de jeu en fonction de sa propre vision du jeu et du niveau des joueurs.

8- Le projet de formation :

- ✓ C'est l'acte pédagogique qui a pour but d'amener chaque joueur à pratiquer le jeu de Haut-Niveau ;
- ✓ Il correspond à la mise en place :
  - Des objectifs à réaliser ;
  - Des contenus d'entraînements pour chaque catégorie.
- ✓ Il doit permettre à tout joueur arrivant en catégorie supérieure de s'adapter à tout projet de jeu ;
- ✓ L'école de rugby entre alors dans une démarche de Labellisation.

9- Programmation ou adaptation :

- ✓ La programmation et l'adaptation représentent le problème majeur pour la mise en place du jeu offensif.
  - Système de jeu programmé
    Ou
  - Système de jeu adaptatif.

10- L'entraîneur et son potentiel :

- ✓ Relation entraîneur/entraîné :
  - Savoirs de l'entraîneur/savoirs des joueurs ;
  - Quel niveau d'apprentissage pour obtenir un niveau optimal des joueurs ?
  - Quelle récupération ?
  - Quelle diététique ?

11- Facteur technico-tactique :

- ✓ Il représente l'ensemble des principes d'actions, de règles d'action et des savoir-faire des joueurs pour s'exprimer efficacement sur le terrain :
  - Lecture du jeu ;
  - Analyse de la situation ;
  - Prise de décision ;
  - Action du joueur

12- La stratégie :

- ✓ C'est l'ensemble des décisions prises avant le départ de l'action de jeu.
- ✓ Trois types de stratégie :
  - La stratégie d'avant le match ;
  - La stratégie pendant le match ;
  - La stratégie pendant la mi-temps.

13- Facteur physique :

- ✓ Il a une importance capitale :
  - Individualisation de l'entraînement ;
  - Programmation spécifique de l'activité sportive.
- ✓ Mise en place de contenus d'entrainements qui associent :
  - Les facteurs physiques ;
  - Les tests physiques ;
  - Les méthodes d'entraînement.

14- Facteur psychique :

- ✓ C'est le facteur le plus important de la préparation du joueur de rugby.
- ✓ La motivation permet de se dépasser avec deux formes de psychologie :
  - Psychologie individuelle ;
  - Psychologie collective.